



SÉANCE
SPÉCIALE
13 AVRIL 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HOTEL
DE VILLE, LE MARDI 13 AVRIL 2021, À 15 H 30**

Cette séance spéciale est présidée par M. Pierre Fontaine, maire. Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Serge Bouchard et Pascal Lamontagne.

Monsieur François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Monsieur Sylvain Hainault, conseiller municipal du district 3, a eu un imprévu de dernière minute et a motivé son absence à cette séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

155/04/21

Ouverture de la séance spéciale et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. Pascale Lamontagne

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'ouvrir la séance spéciale de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

156/04/21

Achat du bâtiment situé au 874, rue Principale à Roxton Pond

ATTENDU QUE la propriété du 874, rue Principale, appartenant aux Immeubles Pigadelo SENC, abrite les locaux de la Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE les propriétaires ont mis en vente le bâtiment abritant la Caisse ainsi que le stationnement situé de l'autre côté de la rue de Québec à proximité du parc de l'Oie;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une offre d'achat afin d'acquérir ledit immeuble;

ATTENDU QUE la propriété est constituée des lots 3 722 027 et 3 722 412 du cadastre du Québec et que la valeur inscrite au rôle d'évaluation 2021 est fixée à 635 330 \$;

ATTENDU QUE la somme de l'achat a été établie entre les parties à 368 000 \$, plus taxes si applicable;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond produira un reçu de don de charité aux propriétaires de l'immeuble qui s'élèvera à 131 000 \$ et que ce don sera sans coût pour la Municipalité;

ATTENDU QUE la prise de possession de cet immeuble et du stationnement par la Municipalité s'effectuera le 1^{er} juin 2021;

ATTENDU une entente verbale avec les dirigeants de la Caisse pour la survie du guichet automatique à cet endroit ainsi qu'une prolongation du bail location sur l'ensemble de l'immeuble.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acquérir la propriété constituée des lots 3 722 027 et 3 722 412 du cadastre du Québec pour la somme de 368 000 \$, plus taxes si applicable;

QU'un reçu pour don de charité de 131 000 \$ soit émis par la Municipalité lors de la signature de la transaction immobilière;

QUE M. Pierre Fontaine, maire, et François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant cette transaction immobilière et la prolongation du bail avec la Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska;

QUE Me Christian Daviau, notaire, soit mandaté par la Municipalité pour la réalisation de cette transaction immobilière;

QUE les fonds pour le paiement de cette acquisition soient pris à partir du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

157/04/21

Achat d'un véhicule pour le Service incendie et des premiers répondants de Roxton Pond et de Ste-Cécile-de-Milton

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu, à l'intérieur de ses prévisions budgétaires, acquérir un nouveau véhicule pour remplacer celui numéroté 821 de marque Chevrolet Express et dont l'année de production est 2000;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation à deux concessionnaires de la région de Granby;

ATTENDU QUE Formule Ford a déposé un prix pour un véhicule F-150, 4X4 supercrew, 3,5 litres et V6 EcoBoost;

ATTENDU QUE la soumission de Formule Ford de Granby s'avère la plus avantageuse pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le véhicule Chevrolet Express est repris par Formule Ford;

ATTENDU QUE le prix déposé avec échange est de 46 409,25 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE la procédure est conforme avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'acquérir le véhicule F-150, auprès du concessionnaire Formule Ford, tel que décrit ci-dessus pour la somme de 46 409,25 \$, plus taxes, incluant l'échange du véhicule Chevrolet Express;

QUE M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant cette acquisition avec échange;

QUE le lettrage qui sera apposé sur le véhicule soit assujetti à une autorisation du conseil municipal;

QUE cet achat soit effectué à partir du fonds de roulement et amorti sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

158/04/21

Tarifification 2021 pour les embarcations sur le lac Roxton

ATTENDU QUE la Municipalité est gestionnaire du lac Roxton qui lui appartient;

ATTENDU QU'une tarification est établie pour veiller au contrôle des activités nautiques ainsi qu'à la sécurité de même qu'à la protection des bandes riveraines.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la tarification 2021 pour les embarcations sur le lac Roxton soit établie comme suit :

	Résidents	Non-résidents
Vignette par embarcation*	30\$	Non-disponible
Accès par le Camping Talbot	20\$/carte (ou 10\$ pour réactiver votre carte pour la saison)	20\$/carte (ou 10\$ pour réactiver votre carte pour la saison) ** sera active seulement lors de l'accès journalier
Accès journalier (valide pour 4 personnes)	Non-disponible	10\$: Embarcation sans moteur ou Moteur de 9.9 forces et - 25\$: Embarcation avec moteur de 10 à 49.9 forces 50\$: Embarcation de + de 50 forces 150\$: Embarcation de type wakeboard / sea doo 5\$ par personne supplémentaire

* Accès gratuit aux résidents qui se présentent avec une embarcation sans moteur ou munie d'un moteur de 9.9 forces et moins (preuve de résidence exigée).

** La demande doit être faite 48h ouvrable avant la journée réservée (par téléphone ou courriel) pour que la carte soit activée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

159/04/21

Réponse au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la demande de prélèvement d'eau souterraine à partir de quatre nouveaux puits et le raccordement au réservoir existant

ATTENDU QUE le MELCC est en train d'analyser le dossier dont il est question dans le titre;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un courriel daté du 9 avril dernier, le Ministère désire des engagements formels de part de la Municipalité sur certains éléments au dossier;

ATTENDU QUE ces engagements visent la pérennité des prélèvements d'eau des propriétés voisines à la suite des recommandations R10 et R11 du rapport hydrogéologique réalisé pour les besoins municipaux;

ATTENDU QUE ces engagements visent possiblement des essais supplémentaires relativement aux recommandations R12, R13 et R15 du rapport hydrogéologique;

ATTENDU QUE la délivrance du certificat d'autorisation par le MELCC est la pièce manquante pour débiter les travaux sur le terrain afin de régler définitivement la pénurie en eau potable à Roxton Pond.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond s'engage formellement à acquiescer aux exigences du MELCC concernant le courriel reçu le 9 avril 2021 et dont le numéro de référence est le 7318-16-01-4704702, dossier 402012846.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

160/04/21

Mandat à M. Pierre Bellefleur, courtier immobilier agréé RE/MAX

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis l'immeuble du 874, rue Principale où loge actuellement les bureaux de la Caisse populaire Desjardins Granby–Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE les locaux du centre communautaires sont sous-utilisés depuis quelques années, il est donc logique que des cours de loisirs se tiennent dorénavant à cet endroit, et ce, sans modification des locaux;

ATTENDU QUE le bâtiment du 806, rue Principale, où siège quelques activités de loisirs, n'est plus utilisé par la Municipalité;

ATTENDU QUE le bâtiment du 806, rue Principale possède un fort potentiel commercial et qu'il est situé au cœur du village;

ATTENDU QUE malgré cette mise en vente, la Municipalité désire conserver un droit de regard sur les activités commerciales envisagées par les futurs acquéreurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE mandater M. Pierre Bellefleur, courtier immobilier chez RE/MAX, pour vendre l'immeuble municipal situé au 806, rue Principale;

QUE la Municipalité se garde le droit d'accepter ou de refuser toute offre d'achat qui irait à l'encontre de sa vision commerciale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

161/04/21

Achat de balançoires au parc Lacasse

ATTENDU la demande de citoyens qui désirent des balançoires pour adultes au parc Lacasse afin de regarder leurs enfants et petits-enfants s'amuser dans les modules de jeux;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour des bancs berceurs pour adultes à l'épreuve du vandalisme;

ATTENDU le prix déposé de 1 430 \$, plus taxes, par Atelier JL-Tech inc situé à Ste-Cécile-de-Milton.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acheter deux bancs berceurs métalliques auprès de l'Atelier JL-Tech inc. pour la somme totale de 2 860 \$, plus taxes;

QUE le tout soit installé par les employés municipaux sur bases de béton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

162/04/21

Achat et installation de tourbe pour le nouveau terrain de soccer

ATTENDU QUE la Municipalité aimerait que le nouveau terrain de soccer situé sur la rue Gareau soit praticable dès le début de l'été 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix à l'entreprise Lorico pour l'achat et l'installation de tourbe;

ATTENDU QUE le prix soumis pour couvrir un superficie de 60 m par 100 m est de 22 000 \$, plus taxes;

ATTENDU QUE le coût d'installation est de 8000 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

D'accepter la soumission de 30 000 \$, plus taxes, de l'entreprise Lorico pour l'achat et l'installation de tourbe pour le nouveau terrain de soccer;

QU'une analyse de sol sur le terrain soit effectuée avant l'installation de la tourbe afin de s'assurer des conditions optimales pour la pousse et la survie à long terme de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

163/04/21

Embauche de pompiers au sein de la brigade incendie

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les quelques démissions de pompiers reçues ces derniers mois;

ATTENDU QUE les futurs pompiers ont réussi les conditions d'embauche.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'embaucher M^{me} Marie-Pier Duplessis-Marcil et MM. Christophe Deschamps et Pascal Arnold à titre de pompiers au sein du Service incendie de Roxton Pond et de Ste-Cécile-de-Milton;

QUE ces embauches soient rétroactives au 1^{er} avril 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

164/04/21

Clôture de la séance spéciale

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE clore cette séance spéciale à 17 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson